

04 oct 2024 -16:02

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2024

Modification des temps de conduite et de repos pour les camionnettes et les camions équipés de batteries électriques

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prévoyant des temps de conduite et de repos adaptés pour les camionnettes et les camions à batterie électrique dont la masse n'excède pas 4,25 tonnes.

Les camionnettes et les camions équipés d'une batterie électrique pèsent plus lourd que ceux équipés d'un moteur à combustion traditionnel et ont donc une charge utile inférieure si le seuil de 3,5 tonnes de masse maximale autorisée (MMA) est maintenu.

L'arrêté royal du 16 avril 2023 relatif au permis de conduire requis pour les camionnettes fonctionnant à l'hydrogène ou à l'électricité permet donc aux titulaires d'un permis de conduire B de conduire des camionnettes dotées d'un système de propulsion alternatif et d'une MMA allant jusqu'à 4,25 tonnes.

Afin de soutenir davantage l'utilisation de ces véhicules, le présent projet d'arrêté royal entend également prévoir une dérogation concernant le temps de conduite et de repos et une exemption de l'obligation d'utiliser le tachygraphe.

Le projet d'arrêté royal s'inscrit dans un premier temps dans le cadre d'un projet pilote. Les entreprises intéressées à participer doivent s'inscrire auprès du SPF Mobilité.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Thomas Delchambre
Porte-parole
+32 474 35 75 51
thomas.delchambre@gilkinet.fed.be

Benjamin Bergiers
Directeur de la Communication - Porte-parole
+32 473 30 90 22
benjamin.bergiers@gilkinet.fed.be